

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/44/OCS-PR

Mai 2021

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur la gestion des composés sans appui ne posant pas de risque pour la santé publique prévus pour révision périodique**

DATE LIMITE: 25 juin 2021

GÉNÉRALITÉS

1. Pour toute information générale, veuillez vous reporter au document CX/PR 21/52/17, Annexe I.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur les recommandations concernant la gestion des composés sans appui ne posant pas de risque pour la santé publique prévus pour révision périodique par la Réunion conjointe FAO/OMS d'experts sur les résidus de pesticides (JMPR) conformément aux directives générales ci-dessous:

3. **Observations générales** sur quelle serait, de l'Option 2b et l'Option 3, l'option la plus appropriée pour une mise œuvre par le CCPR pour aborder la gestion des composés sans appui ne posant pas de risque pour la santé publique prévus pour révision périodique par la JMPR tel que décrit dans le document CX/PR 21/52/17, Annexe I, Section II en tenant compte des enjeux et des avantages identifiés pour chaque option dans le document CX/PR 21/52/17, Annexe I, Section I, Point (iii) du mandat. Sur la base des options sélectionnées, prière de soumettre des observations spécifiques sur:

4. Observations spécifiques

4.1 Point (iv) du mandat

1. s'il est possible d'améliorer le texte qui décrit l'une ou l'autre des options dans la Section II,
2. si le soutien existe pour des mesures supplémentaires en appui de la mise en œuvre de l'une ou l'autre des options dans la Section II, à savoir des pratiques autres au sein du CCPR, le développement de capacités pour renforcer les capacités des membres du Codex, l'établissement d'un forum pour le partage de l'information, et si tel est le cas, si le texte peut être amélioré et s'il y a d'autres options qui pourraient être mises en œuvre en appui de la mise en œuvre de ces options.

4.2 Point (ii) du mandat

1. Examiner les différentes options en appui des données pouvant faciliter la mise en œuvre de l'une ou l'autre des options qui pourraient être recommandées pour action par le CCPR, la FAO, l'OMS, etc. tel que décrit dans le document CX/PR 21/52/17, Annexe I, Section I, Point (ii) du mandat. Prière d'indiquer s'il existe du soutien pour certaines ou toutes ces activités, sur la base de leur faisabilité, efficacité, etc. et si d'autres activités pourraient être proposées outre celles décrites au Point (ii) du mandat.
5. Tout autre observation / recommandation qui n'est pas couverte dans les points identifiés dans les observations générales et spécifiques.
6. Les Points (ii)/(iv) du mandat dans le document CX/PR 21/52/17, Annexe I, sont téléchargés dans le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

7. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
8. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
9. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
10. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
11. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org